

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2021

Le vingt-trois février deux mil vingt et un, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	15
Conseillers en fonction	15
Conseillers présents et représentés	15

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Catherine AUGUCHON, Karine RICAUD, Anne MANDON, Elodie GICQUEL et Mélanie BOGNENKO.

Absents excusés : Philippe LIBIER et Jean-Luc DOUMENJOU.

Procurations : Philippe LIBIER à Jean Pierre BRÉTHOUS et Jean-Luc DOUMENJOU à Monique LACROUTS.

Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA.

Date de convocation 12.02.2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

En raison des mesures de prévention COVID-19 et sous couvert des conditions fixées par l'article L.2121-18 du CGCT, la séance du Conseil Municipal s'est tenue à huis clos.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20.01.2021 :
le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20.01.2021.

• **DCM 2021/04 Vote du Compte Administratif 2020 Commune :**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Thierry TAUZIA, adjoint au Maire monsieur le Maire étant sorti,
vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	221 934.42
	Réalisé :	160 660.25
	<i>(91 579.80 € mandats émis + 69 080.45 € déficit CA 2019-art 001)</i>	
	Reste à réaliser :	1 490.00
Recettes	Prévu :	221 934.42
	Réalisé :	109 657.54
	Reste à réaliser :	4 268.70

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	684 573.91
	Réalisé :	361 632.62
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	684 573.91
	Réalisé :	737 520.72

(438 492.67 € titres émis + 299 028.05 € excédent CA 2019-art 002)

Reste à réaliser : **0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 51 002.71
Fonctionnement :	375 888.10
Résultat global :	324 885.39

Transmission en préfecture le 24.02.2021.

• **DCM 2021/05 Examen et vote du Compte de Gestion 2020 de la commune de Saint Maurice sur Adour :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice,

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures,

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vote le compte de gestion 2020 de la commune après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Transmission en préfecture le 24.02.2021.

• **DCM 2021/06 Vote du Compte Administratif 2020 du lotissement du Mayre:**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Thierry TAUZIA, adjoint au Maire monsieur le Maire étant sorti, vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2020 du lotissement du Mayre et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	41 018.54
	Réalisé :	40 874.69
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	41 018.54
	Réalisé :	41 018.54
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement	143.85
Résultat global	143.85

Transmission en préfecture le 24.02.2021.

• DCM 2021/07 Examen et vote du Compte de Gestion 2020 du lotissement du Mayre:

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice,

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures,

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vote le compte de gestion 2020 du lotissement du Mayre après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Transmission en préfecture le 24.02.2021.

DCM 2021/08 Affectation des résultats 2020 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean Pierre BRÉTHOUS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 affecte les résultats ainsi que suit le 23 février 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	76 860.05
- un excédent reporté de :	299 028.05
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	375 888.10
- un déficit d'investissement de :	51 002.71
- un excédent des restes à réaliser de :	2 778.70
Soit un besoin de financement de :	48 224.01

DÉCIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	375 888.10
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	48 224.01
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	327 664.09
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	51 002.71

Transmission en préfecture le 24.02.2021.

- **DCM 2021/09 Création budget annexe « Habitat locatif Dupeyron »:**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 09.02.2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- la création au 1er janvier 2021 du budget annexe relatif à l'aménagement d'habitats groupés et sera dénommé budget annexe « habitat locatif Dupeyron ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2021 de ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.

Transmission en préfecture le 24.02.2021.

- **Point travaux SYDEC : renforcement poste « Carille » :**

Présentation par M. le Maire de l'enfouissement du réseau basse tension au niveau du poste de Carille. Cette réalisation permettra de supprimer une ligne qui traverse un champ.

Le Sydec a également le projet d'enfouir le réseau électrique de tout le lotissement Lalanne et la route de Gaillères. Le Sydec prendra en charge l'intégralité de ces travaux.

Nous étudierons la possibilité de profiter de cette intervention pour enfouir les réseaux téléphone et éclairage public. Ces travaux, à notre charge, ne seront à intégrer qu'à partir du budget 2022 au plus tôt.

- **Point travaux ENEDIS :**

A partir du 15 mars, Enedis va débiter les travaux de remplacement de pylônes d'une ligne Haute tension située dans le haut de la commune et qui participe à l'alimentation de notre village.

Les riverains ont été avertis.

- **Questions diverses**

- **Projet téléphonie :**

Présentation par Thierry Tauzia de plusieurs propositions techniques et commerciales pour renouveler notre abonnement téléphonique qui arrive à terme en octobre 2021.

La solution Hestia permet une reprise du contrat actuel, en bénéficiant d'un prix plus intéressant et en conservant la continuité des services existants.

Un débat s'instaure par rapport à la durée du contrat qui nous engage sur 48 mois et à la solidité du groupe Hestia.

Monsieur le Maire charge Thierry Tauzia de reprendre contact avec cette société afin d'éclaircir ces points et les formaliser.

Monsieur le Maire précise qu'il prendra la décision en fonction des réponses apportées par HESTIA.

- **Site internet de la commune, mise en place d'une commission de travail :**

Monsieur le Maire insiste sur l'implication nécessaire de quelques élus pour la création du site internet de la commune, et le faire vivre...

Un mail va être envoyé par Thierry Tauzia, à tous les membres du conseil municipal, pour proposer une réunion de réflexion. Le premier objectif est de déterminer la disponibilité de chacun et d'élaborer une ébauche de l'architecture du site que nous souhaitons créer. Nous nous réservons la possibilité de faire appel au service de l'ALPI qui a la compétence en ce domaine.

- **Point habitat locatif Dupeyron :**

Monsieur le Maire fait un point à date.

La semaine dernière, le cabinet Bémogé est venu borner le chemin d'accès et valider les courbes par rapport au fossé et à l'évacuation des eaux.

Le grand fossé, situé le long de la maison de Monsieur et Madame Bascle, n'appartient pas à la commune mais ces derniers sont d'accord pour que la commune y fasse des travaux. A noter qu'à ce jour, c'est la commune qui en assure l'entretien (tonte et épaveuse).

La société Tursan Adour Elagage a préconisé l'abattage des chênes américains présents sur la parcelle. Le devis pour les travaux d'abattage, d'enlèvement des branches et broyage des souches est estimé environ à 1 100 € HT pour 2 arbres ou 1 900 € HT pour 3 arbres.

Cette intervention se fera en juin en raison du terrain trop humide à ce jour.

Le cabinet d'architecture Versus va travailler avec Anne Mandon sur l'étude de faisabilité du projet d'habitats locatifs groupés.

- **Point école :**

L'estimation des effectifs pour la rentrée 2021 est de 30 à 31 enfants soit un chiffre équivalent à cette année.

M. le Maire a reçu M. Weber (inspecteur d'académie), le 5 janvier dernier. Il n'a pas remis en cause le maintien des deux classes pour la rentrée 2021. Mme le Maire de Grenade sur l'Adour était également conviée à ce rendez-vous. En revanche, il nous a demandé, le 15 janvier, de réfléchir à des solutions de regroupement ou partenariat pour la rentrée de 2022. Des baisses d'effectifs sont prévues dans les années à venir au niveau local mais aussi au niveau départemental. (-480 élèves)

Suite à cette situation de baisse démographique, de problème d'effectifs pour les écoles du territoire, Monsieur le Maire a saisi le bureau des vices présidents de la Communauté de Communes du Pays Grenadois et lu au conseil municipal le courrier qu'il a remis au président de la CCPG et à la directrice des services. Suite à débat du 19.02.2021, une rencontre avec l'Inspection Académique et le DASEN sera organisée en avril, mai 2021 à la demande de la CCPG, afin de réfléchir à la carte scolaire sur la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

M. le Maire a signé une convention avec la mairie de Grenade sur l'Adour pour participer financièrement à l'encadrement d'un de nos enfants en difficulté et qui est pris en charge durant la pause de midi par du personnel dédié.

- **Compte rendu commission sociale du 22.02.2021 :**

Monique Lacrouts a présenté le résultat de l'enquête, lancée en fin d'année, afin de recenser les personnes nécessitant une attention particulière (personne âgée, isolée, porteuse d'un handicap, etc...)

Les retours ont été significatifs. Dans un souci de confidentialité, cette liste restera à la mairie mais sera consultable par la préfecture en cas de nécessité (tempête, ...).

7 à 8 personnes, n'ayant pas répondu, seront visitées prochainement par un membre de la commission ou la secrétaire de mairie.

- **Date des prochaines commissions :**

Commission des travaux : Lundi 15 mars à 20h30

Commission des finances : Lundi 22 mars à 20h30

- **Dossier chats et chiens errants :**

La commune, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, adhère à l'intervention de la fourrière de l'agglomération du Marsan. De ce fait, il est possible d'apporter un chat ou chien errant. Au bout de 10 jours, sans retour des propriétaires, l'animal peut devenir adoptable à la SPA. M. le Maire a pris contact avec ces organismes qui assurent ce service. D'ores et déjà, des chats capturés, en étroite collaboration avec les riverains, ont été remis.

- **Local pétanque :**

L'association Fanny Club n'est toujours pas fixée sur les travaux à réaliser dans son local. Les adhérents doivent se réunir dans les prochains jours pour déterminer le projet définitif afin que le conseil décide sur la faisabilité ou pas et les échéances à venir. Monsieur le Maire demande à Bernard Balland de faire le lien avec le conseil municipal sur ce projet.

- L'Assemblée Générale des médaillés militaires des cantons de Grenade sur l'Adour, Saint Sever et Hagetmau aura lieu à Saint Maurice sur Adour le jeudi 25 février 2021.

- Point SIMAL par Thierry CLAVÉ : travaux prévus suite aux inondations. Une réunion au sujet du Sentier de l'Adour est prévue dans nos locaux le vendredi 26.02.2021

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h30